

2M INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Allée Alfred Nobel
66600 RIVESALTES
884 457 748 RCS PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} janvier, à 10 heures,

Les associés de la Société 2M INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1 Allée Alfred Nobel, 66600 RIVESALTES, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick MOULY, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PM
A

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Patrick MOULY de son mandat de Président à compter du 1^{er} janvier 2025, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Anthony, Jean, Albert MOULY
Né le 19 janvier 1999 à PAU (64),
De nationalité française,
Demeurant 32 Rue Danielle Casanova, 31000 Toulouse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Anthony MOULY percevra, à compter du 1^{er} janvier 2025, une rémunération fixe mensuelle de 3 000 euros nets pour ses fonctions de Président de la Société.

Il pourra également prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

ooOoo


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Monsieur Anthony MOULY

« Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société »

Monsieur Patrick MOULY



"Bon pour acceptation des
fonctions de Président de la
Société"

